

## Politique de gestion des conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle Quantics Technologies ou l'un de ses collaborateurs ou l'un de ses délégataires/prestataires ou société liée à Quantics Technologies par une relation de contrôle, dans l'exercice de leurs activités, risque de porter atteinte aux intérêts d'un client.

### Identification des conflits d'intérêts potentiels

Les situations susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts sont diverses et nécessitent une vigilance permanente. Parmi les situations potentielles ou avérées identifiées, liées à la fourniture de services d'investissement, de services connexes ou de l'exercice d'autres activités, celles listées ci-dessous ont fait l'objet d'une analyse renforcée :

- ✓ Quantics Technologies ou une personne concernée, ou une personne directement ou indirectement liée à Quantics Technologies par un lien de contrôle, est susceptible de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens du client.
- ✓ Quantics Technologies ou une personne concernée, ou une personne directement ou indirectement liée à Quantics Technologies par un lien de contrôle, a un intérêt au résultat d'un service fourni au client ou d'une transaction réalisée pour le compte de celui-ci qui est différent de l'intérêt du client au résultat.
- ✓ Quantics Technologies ou une personne concernée, ou une personne directement ou indirectement liée à Quantics Technologies par un lien de contrôle, est incitée pour des raisons financières ou autres, à privilégier les intérêts d'un autre client ou d'un groupe de clients par rapport aux intérêts du client auquel le service est fourni.
- ✓ Quantics Technologies ou une personne concernée, ou une personne directement ou indirectement liée à Quantics Technologies par un lien de contrôle, exerce la même activité professionnelle que le client.
- ✓ Quantics Technologies ou une personne concernée, ou une personne directement ou indirectement liée à Quantics Technologies par un lien de contrôle, reçoit ou recevra d'une personne autre que le client un avantage en relation avec le service fourni au client, sous quelque forme que ce soit, autre que la commission ou les frais normalement facturés pour ce service.

---

Quantics Technologies S.A.S

42, avenue Montaigne - 75008 Paris | Tél. : + 33 (0)1 83 81 86 40

Web : [www.quantics-technologies.com](http://www.quantics-technologies.com) | Mail : [contact@quantics-technologies.com](mailto:contact@quantics-technologies.com)

S.A.S au capital de 400.500 € | R.C.S Paris 519 273 320 | TVA FR69 519 273 320 | LEI 5493002QJ5C8U2Q2KG83 | APE 6630Z  
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n°GP-21000008

**Les conflits d'intérêts potentiels ou avérés identifiés sont recensés au sein d'un registre. Pour chaque source de conflit d'intérêts potentiels identifiée, une synthèse du dispositif de prévention mis en œuvre est indiquée.**

### **Dispositif de prévention des conflits d'intérêts**

Afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels, Quantics Technologies s'est dotée d'une organisation adaptée reposant sur :

- ✓ un cadre normatif reposant sur des règles de déontologie, des politiques, des procédures ainsi que les contrôles associés,
- ✓ une sensibilisation des collaborateurs,

Un ensemble d'instructions et de procédures visent plus particulièrement à prévenir les conflits d'intérêts potentiels, notamment :

- ✓ Les règles de déontologie applicables aux collaborateurs et les obligations déclaratives associées :
  - transactions personnelles,
  - cumul des fonctions,
  - cadeaux, avantages et libéralités,
- ✓ les notes d'analyses ad hoc sur les conflits d'intérêts potentiels :
  - liés aux éventuels cumuls de fonction des collaborateurs et des membres des instances de surveillance,
  - du fait de nouvelle activité, de changement d'organisation des prises de décisions d'investissement faisant intervenir des entités extérieures,
- ✓ les politiques :
  - d'exercice des droits de vote (cf. encadrement de l'exercice du droit de vote afin qu'il se fasse dans l'intérêt exclusif des porteurs des parts),
  - de meilleure sélection et/ou d'exécution des ordres,
  - de rémunération des collaborateurs,
- ✓ les procédures spécifiques détaillant les règles en matière d'investissement dans les OPC internes, de transactions entre portefeuilles gérés et d'investissement dans d'autres instruments financiers,
- ✓ la procédure de sélection des fonds externes,
- ✓ la procédure de sélection et de suivi des brokers et contreparties.

Dans le cadre de son activité de gestion d'Organismes de Placement Collectif, et afin de s'assurer du traitement équitable entre porteurs/actionnaires, la Direction de Quantics Technologies est notamment associée aux problématiques relatives :

- ✓ aux changements de méthode de valorisation,
- ✓ à la tarification des parts (participation au comité de tarification),
- ✓ aux transmissions des inventaires (cf. Note sur les modalités de transmission des inventaires),
- ✓ aux transmissions des informations clients (cf. Note sur les demandes clients, incluant les réclamations),
- ✓ à la mise en place de méthode anti dilutives (« swing pricing »).

Rappel : la Direction de Quantics Technologies est composée de 2 membres : le Président et le Directeur Général

### **Dispositif de gestion des conflits d'intérêts**

Lorsque les mesures décrites ci-dessus ne permettent pas de résoudre les situations de conflits d'intérêts détectées, ou en cas de doute, les collaborateurs avisent la Direction de Quantics Technologies.

En cas de conflit d'intérêts avéré, la Direction prend les mesures appropriées, notamment :

- ✓ analyse et inscription du conflit d'intérêts dans le registre des conflits d'intérêts,
- ✓ mise en place des mesures nécessaires pour supprimer le conflit d'intérêts,
- ✓ information du collaborateur qui a détecté la situation de conflits d'intérêts le cas échéant.

Si le dispositif mis en place ne permet pas d'avoir la certitude raisonnable que le risque de porter atteinte aux intérêts du(des) client(s) ne peut être évité, Quantics Technologies:

- ✓ informe le(s) client(s) concerné(s) de la nature et/ou de la source du conflit d'intérêts,
- ✓ recueille un accord formel du(des) client(s) préalablement à la réalisation de l'opération envisagée,
- ✓ refuse l'opération envisagée le cas échéant.

### **Revue du dispositif de gestion des conflits d'intérêts**

La Direction de Quantics Technologies:

- ✓ met à jour la cartographie des conflits d'intérêts au fil de l'eau et au minimum une fois par an
- ✓ vérifie que la cartographie des risques, les procédures internes et autres documents sont à jour au regard des conflits d'intérêts potentiels identifiés,